

La « TO DO » de reprise



SOMMAIRE

Recommandation préalable sur la démarche.....	2
Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel.....	3
Adaptation de la reprise d'activité en télétravail et structuration de la stratégie associée.....	8
Accompagnement à la reprise – soutien juridique et aides financières.....	12
Ressources humaines.....	15
Que faire en cas de suspicion ou de contamination d'un collaborateur ?.....	18
Actions en direction de vos clients (relance commerciale) et de vos sous-traitants, prestataires, partenaires (relation fournisseurs).....	20
En tant que dirigeant.....	22
Les ressources publiées par l'Etat, la région et les partenaires publics	24

Préambule

Ce document a été élaboré par Digital 113, la Région Occitanie et l'ARACT Occitanie. Notre intention est de proposer au chef d'entreprise un questionnement 360° sur les éléments à prendre en compte pour la reprise et ainsi d'attirer son attention sur certaines **problématiques** en apportant quelques **repères** ou **suggestions** sur le sujet. Chaque cas d'entreprise étant spécifique, nous proposons également des **ressources** pour l'accompagner dans sa démarche ou nourrir sa réflexion, afin qu'il puisse personnaliser son plan de reprise. Malgré tout le soin apporté à son élaboration, ce document ne saurait être exhaustif, et n'a pas de valeur juridique.

Recommandation préalable sur la démarche

- Associer les salariés et l'encadrement pour réaliser un bilan de l'état de santé des salariés et du fonctionnement de l'activité durant le confinement
- Prévoir de consulter et d'associer le CSE à la construction de ce plan de reprise d'activité sur site.
- Prévoir de faire un bilan après quelques semaines de reprise pour ajuster les nouvelles modalités de travail aux nouvelles réalités (économiques, sociales, sanitaires...).



1- Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel

1- Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je fais l'inventaire de tous les lieux et locaux dans lesquels les salariés travaillent ou ceux qu'ils utilisent durant leur journée de travail y compris les lieux d'accueil de personnes extérieures ? 	<p>Penser plus large que le bureau : accès au bureau (couloirs, escaliers, ...), salles de réunion, salle de repas, parking, voitures partagées...</p>	<p>Pages 13 à 20 du guide AMETRA 34</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je fait le bilan du fonctionnement durant le confinement et des situations individuelles du personnel ? 	<p>Selon le déroulement de l'activité durant le confinement, définir une progressivité ou non de retour sur site : tous les salariés ou une partie ? Sur quels métiers, postes ?</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je consulté les conditions législatives et réglementaires auxquelles je suis soumis ? 	<p>Même si les locaux sont les mêmes, ils ne peuvent plus être utilisés de la même façon : comment je peux les utiliser, c'est quoi les potentialités et les limites ?</p>	<p>Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et sécurité des salariés (Ministère du travail) : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf</p> <p>Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle (SYNTEC) : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_recommandations_sanitaires_federation_syntec.pdf</p>

1- Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel

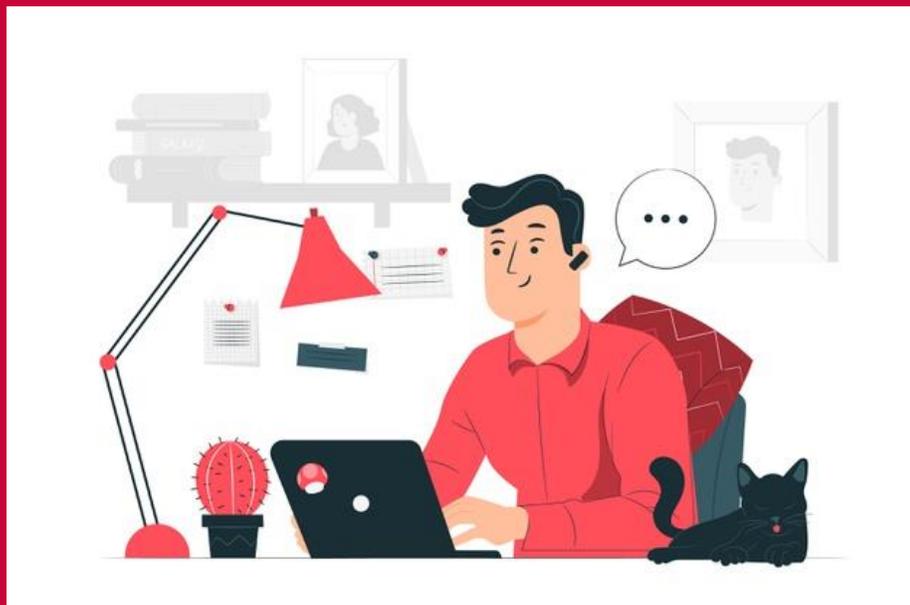
PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je mis à jour mon DUER, et ai-je prévu les parades face aux risques identifiés ? 	<p>Penser le DUER comme un point d'appui pour identifier les lieux à risques, et pas seulement comme une contrainte, un document administratif.</p> <p>Discuter l'actualisation du DUER avec les élus du CSE et/ou les salariés</p>	<p>Note d'information pour l'actualisation du DUER (Samsi 31) : https://www.samsi-31.org/sites/www.samsi-31.org/files/inline-files/Fiche-Reflexe-DU.pdf</p> <p>Aide au DUER (AMETRA Montpellier) https://www.covid-ametra.fr/actualite/mettre-a-jour-son-document-unique-devaluation-des-risques/</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je identifié les lieux stratégiques pour positionner des EPI (masques, gel hydro alcoolique) ? Où m'en procurer ? • Ai-je identifié les aménagements collectifs possibles en compléments des EPI nécessaires ? 	<p>Cloisonnettes entre les bureaux en open space, ...</p>	<p>De nombreux fournisseurs en proposent</p> <p>LA CARSAT propose une subvention pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et travailleurs indépendants à <u>financer des équipements de protection du Covid-19.</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je organisé les conditions d'accès et la circulation des personnes dans les locaux ? Pour le courrier ? pour les livraisons ? 	<p>Repérer les interactions entre les collègues et avec les éventuelles personnes externes (clients, fournisseurs...)</p> <p>En complément de la signalétique, il peut être nécessaire de prévoir des échelonnements ou des rotations du personnel dans les locaux ou des flux d'entrée et de sortie sans croisement</p>	<p>Pages 8 à 10 du guide de déconfinement AMETRA 34 : https://www.covid-ametra.fr/actualite/kit-de-deconfinement-comment-organiser-la-reprise-du-travail/</p>

1- Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
• Ai-je organisé l'utilisation des espaces communs dans l'entreprise (cuisine, machine à café...)?	Définir des règles d'utilisation	
• Mon entreprise est dans un immeuble collectif : des informations d'utilisation des espaces communs ont-elles été émises et transmises aux salariés ?	Demander au bailleur ou au gestionnaire de l'immeuble de vous communiquer les consignes et mesures.	
• Ai-je revu avec mon prestataire les modalités d'entretien des locaux (désinfection, quelle fréquence ?) ?		Page 14 du guide Syntec
• Comment vais-je communiquer auprès des collaborateurs sur ces nouvelles modalités d'utilisation des locaux ?	Note interne, réunion de service, signalétique sur site, affichage, dépliant, intranet, video web...	Page 11 du guide Syntec Pages 22-23 du guide AMETRA 34
• Ai-je consulté les élus du CSE sur ces nouvelles conditions d'usage des locaux ?	Les associer pour consolider les propositions et relancer, dynamiser ou créer du dialogue social en interne	Ordonnances 2020 507 508 509 nouveaux délais.

1- Adaptation des conditions et du lieu de travail pour la reprise en présentiel

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Mon entreprise est-elle adaptée à l'accueil de personnes externes (clients, usagers... ? Ai-je mis en place les mesures nécessaires à cet accueil ? 		Page 10 du guide AMETRA 34
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je prévu de faire un bilan sur l'usage des locaux et les difficultés rencontrées en vue d'ajuster ? 	<p>Prévoir un temps dédié et périodique avec les salariés et / ou les élus du CSE pour réaliser un bilan des conditions de reprise de l'activité dans les locaux et prévoir les ajustements nécessaires.</p> <p>Prévoir une reprise progressive des usages avec par exemple des accès limités aux espaces communs</p>	<p>Un organisme de prévention (CARSAT, ARACT...) peut être sollicitée pour vous guider dans ce bilan et à trouver des solutions organisationnelles concertées en lien avec les locaux. Un dispositif national OBJECTIF REPRISE vous accompagne avec plusieurs formules selon la taille de votre entreprise (questionnaire, appui flash ou approfondi par des experts de l'organisation du travail)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je des points de blocage concernant les locaux ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Si les conditions de reprise ne permettent pas le retour simultané de tous les salariés, que puis-je envisager ? ○ Me suis-je renseigné sur ce qu'on fait des entreprises ayant des caractéristiques similaires à la mienne ? ○ Qui peut m'aider ? 	<p>Reprise en présentiel sur la base du volontariat. Si besoin, prévoir des rotations entre les salariés, ...</p> <p>Privilégier le télétravail sur les postes où cela est compatible avec l'activité.</p> <p>Être vigilant sur les horaires de travail pour faciliter la conciliation vie perso/pro et éviter l'isolement sur site</p>	<p>Il est possible de solliciter l'appui du Service de Santé au Travail.</p> <p>Participer aux Café-Visio de Digital 113 ou voir les podcasts</p> <p>Dans certaines structures, la crise a pu dégrader le dialogue social ou accentuer des tensions préexistantes. Le dispositif ARESO, appui aux relations sociales (DGT et réseau Anact) peut être mobilisé.</p>



2- Adaptation de la reprise d'activité en télétravail et structuration de la stratégie associée

2- Adaptation de la reprise d'activité en télétravail et structuration de la stratégie associée

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<p>• Vais-je maintenir le télétravail, dans quelle proportion et dans quelles conditions (nouveaux aménagements, certaines activités, ...)?</p>	<p>En période de pandémie ou de risque épidémique, la mise en place du télétravail ne nécessite aucun formalisme particulier. Pour autant, il est essentiel d'échanger avec les collaborateurs et les élus du CSE pour en améliorer la mise en œuvre.</p>	<p>Le télétravail peut être mis en œuvre lorsque l'aménagement du poste de travail est rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et pour garantir la protection des salariés. <u>L'article L. 1222-11 du code du travail</u> mentionne le risque épidémique comme pouvant justifier le recours au télétravail sans l'accord du salarié.</p> <p>Voir aussi : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/gr-teletravail-deconfinement.pdf</p>
<p>• Ai-je réalisé un bilan du télétravail sur cette période de crise avec les salariés? Et en particulier,</p>	<p>Échanger avec les salariés ce qui s'est passé, ce qui a fonctionné, ce qui a dysfonctionné, les effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités réalisées ou non en télétravail • Les outils et les lieux de travail • les relations de travail, la motivation des salariés, ce qui a été bien/mal vécu, ... • le rôle des managers, • le temps de travail et la répartition des charges de travail • les compétences des salariés <p>Écouter les salariés, les managers et le dirigeant pour réaliser le bilan et décider de ce qui est maintenu en l'état et de ce qui est modifié.</p>	<p>L'Aract peut être sollicitée pour vous guider dans ce bilan et à trouver des solutions organisationnelles concertées.</p> <p>Un dispositif national <u>OBJECTIF REPRISE</u> vous accompagne avec plusieurs formules selon la taille de votre entreprise (questionnaire, appui flash ou approfondi par des experts de l'organisation du travail)</p> <p>Pages 9-10 du <u>guide Syntec</u></p>

2- Adaptation de la reprise d'activité en télétravail et structuration de la stratégie associée

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je défini une stratégie de télétravail (enjeux) au regard des éléments de bilan ? 	<p>Pour suivre les préconisations gouvernementales ou mettre en place durablement et efficacement le télétravail, quel fonctionnement choisir ?</p>	<p>Kit télétravail et QVT de l'Anact : https://www.anact.fr/outils/un-kit-pour-associer-teletravail-et-qvt</p> <p>S'informer sur la cyber-sécurité et la cyber-malveillance</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je défini les améliorations nécessaires de l'organisation actuelle ? 	<p>Agir sur le choix des activités, les lieux, l'équipement, le management à distance, les relations de travail, la régulation des temps et de la charge de travail</p>	<p>Kit télétravail et QVT de l'Anact</p> <p>S'informer sur la cyber-sécurité et la cyber-malveillance</p> <p>Le dispositif national OBJECTIF REPRISE peut vous aider à associer les collaborateurs et le management dans la définition des améliorations à apporter à l'organisation du travail en télétravail.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je associé le CSE dans la construction et traduit ces enseignements au sein d'une charte ou d'un accord collectif en associant les élus du CSE ou les salariés ? 	<p>Dans les deux cas, prévoir une actualisation annuelle et d'associer toutes les parties prenantes à sa construction et actualisation</p>	<p>Modèles de charte télétravail et d'accord publiés par le Syntec Numérique</p> <p>Le dispositif national OBJECTIF REPRISE peut vous aider à préparer la négociation d'un accord ou la construction d'une charte.</p>

2- Adaptation de la reprise d'activité en télétravail et structuration de la stratégie associée

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je prévu de suivre et ajuster cette nouvelle organisation du travail de l'équipe ? 	<p>Prévoir un point dédié en réunion CSE</p>	<p><u>Dispositif « télétravail »</u> proposé par Digital 113 et la DIRECCTE Occitanie</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mes collaborateurs et managers ont-ils besoin d'être accompagnés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de télétravail ? 		<p><u>Dispositif « télétravail »</u> proposé par Digital 113 et la DIRECCTE Occitanie</p> <p>Le dispositif national <u>OBJECTIF REPRISE</u> peut vous aider à rendre acteur les collaborateurs et le management dans la définition d'une meilleure organisation du travail en télétravail.</p>



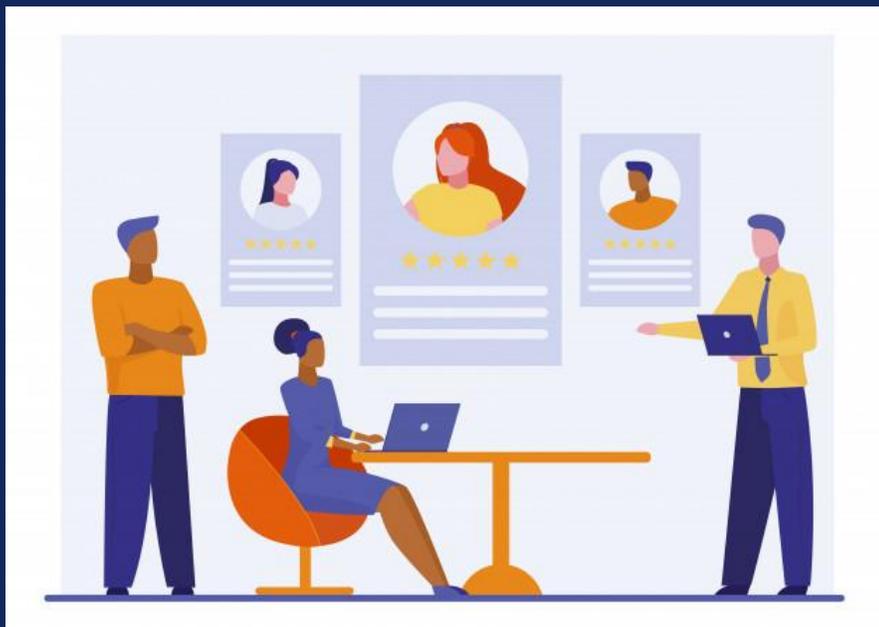
3- Accompagnement à la reprise – soutien juridique et aides financières

3- Accompagnement à la reprise – soutien juridique et aides financières

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je retravaillé mon plan de développement stratégique? 		
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je bien connaissance de toutes les aides exceptionnelles mises en place suite à la crise du COVID-19 ? 	<p>Se rapprocher du réseau des experts-comptables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le portail Entreprises de la Région Occitanie et actualisé quotidiennement, vous pourrez vous tenir informé.e sur les aides publiques mises en place pour les entreprises d'Occitanie et sur toutes les mesures exceptionnelles. - Informations pour les indépendants (aides exceptionnelles et immédiates) : economie.gouv.fr - Plan d'urgence dédié aux start-up : info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr - Webinar de Bpifrance sur « Comment faire face à la crise du coronavirus » : bpifrance-creation.fr - Page CCI de France sur les aides financières - Mesures exceptionnelles de la Banque de France

3- Accompagnement à la reprise – soutien juridique et aides financières

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je besoin d'un soutien en matière de droit social ou fiscal ? qui peut m'aider ? 	<p>Mise en place d'une consultation gratuite en droit social ou fiscal</p>	<p>Grâce au partenariat noué par la Région avec les avocats du barreau de Toulouse, les entreprises –dont les moins de 11 salariés– appelant le numéro vert 0 800 31 31 01 ont accès à une première consultation en droit social ou fiscal gratuite, puis à un tarif réduit si l'entreprise choisit de solliciter une mission d'appui conseil. La Région prend en charge 50 % de l'honoraire fixe, dans la limite de 500 €. Une centaine d'avocats spécialisés sont déjà mobilisés. Une mesure qui sera étendue aux barreaux de Montpellier et Nîmes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je une visibilité précise sur la santé de mon entreprise (bilan et perspectives d'activités...)? 	<p>Santé de l'entreprise : impact de la crise sur l'activité et sur les perspectives à court et moyen terme Solliciter les équipes pour faire un état des chantiers en cours, reportés, annulés...</p>	<p>Faire le point avec votre expert-comptable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous des difficultés liées à votre activité à l'international ? 		<p>La Région Occitanie reste mobilisée pour accompagner et anticiper votre développement international ; vous pouvez par conséquent :</p> <p>VOUS INFORMER sur l'état du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> *via les maisons de la région à l'étranger (Casablanca, Shanghai, New-York et le bureau de Londres) – Contact : coordinationmaisons@agence-adocc.com *via les webinaires gratuits de la team France Export : <p>Grace au suivi en temps réel de l'impact de la crise sur l'activité économique dans 60 pays : carte interactive</p> <p>ETRE ACCOMPAGNÉ : Face à l'annulation ou le report des manifestations, salons, et missions, l'agence Ad'Occ aide les entreprises à adapter leur démarche de prospection commerciale sur des marchés ciblés Contacts : exportmulti@agence-adocc.com</p>



4 – Ressources humaines

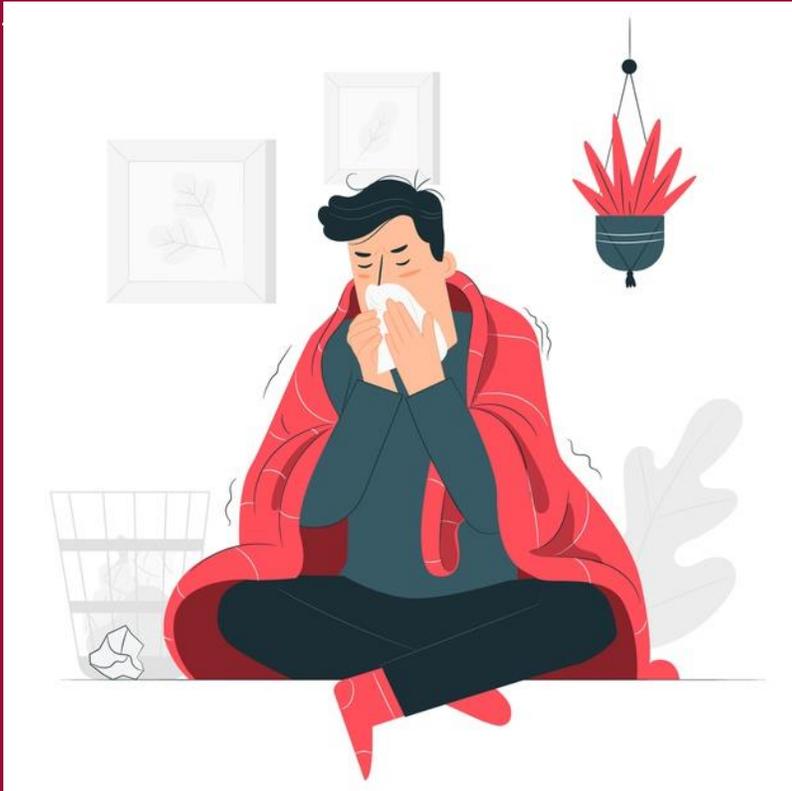
4 – Ressources humaines

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<p>• Quel est le bilan de mon activité actuelle ? Quelles sont les répercussions sur les RH (activité partielle, recrutement, licenciements, formation, arrêt maladie...) à partir du bilan de l'activité ?</p>		<p>Renseignez-vous sur les accompagnements RH proposés par votre OPCO (souvent OPCO ATLAS pour la filière numérique)</p> <p>Contrat appui RH de la Région et la palette de services RH à destination des entreprises</p> <p>L'ANDRH a réalisé un Mémo sur les différentes situations possibles</p> <p>Le dispositif national OBJECTIF REPRISE peut vous aider à mieux caractériser comment l'activité à évoluer sur le terrain avec vos salariés, votre encadrement et les élus des salariés (CSE)</p>
<p>• Si j'ai mis en place l'activité partielle pour tout ou partie de mes collaborateurs : comment ai-je évalué le volume de la baisse d'activité initialement ? la situation a-t-elle évolué ? Mes besoins sont-ils différents, à la hausse ou à la baisse et dans le temps ? Ai-je suivi les dernières évolutions de ce dispositif ? ai-je fais toutes mes déclarations au réel ?</p>	<p>Rdv individuels, suivi de la charge de travail, temps collectifs d'échange, perte de marché ou création de nouvelles activités...</p>	<p>Chômage partiel : voir la vidéo du Ministère de l'Economie</p> <p>Activité partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • démarche de l'employeur en ligne • Vérifier son éligibilité avec le Simulateur <p>Sur le sujet : café visio de D113</p>

4 – Ressources humaines

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Comment ai-je prévu de communiquer auprès de mes salariés ? 	<p>Soyez vigilants à être transparent et limpide dans votre communication : information individuelle puis échanges collectifs à partir de propositions de reprise d'activité.</p> <p>Possibilité de solliciter le médecin du travail pour rassurer par des actions de soutien et d'information</p> <p>Associer l'encadrement pour diffuser l'information de manière la plus transparente possible</p>	<p>Pages 22-23 du guide AMETRA 34</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je une vision précise des préoccupations de mes salariés ? 	<p>Prendre des nouvelles des salariés (idéalement régulièrement durant la reprise) pour ajuster aux mieux les propositions de reprise tout en restant attentif à ne pas être trop intrusif</p> <p>Associer l'encadrement pour assurer des remontées d'informations Donner à chacun la possibilité de s'exprimer (idées, propositions, angoisses, mal-être...) via différents canaux propices à libérer la parole</p> <p>Soutien psychologique des équipes (cellule d'écoute)</p> <p>Accompagnement au changement de mode de travail, formations éventuelles, Reconnaissance des efforts réalisés durant la crise pour maintenir l'activité dans des conditions de travail dégradées</p>	<p>Formation : Dispositif Région « Former plutôt que licencier »</p> <p>Dispositif de formation pendant l'activité partielle : FNE-Formation</p> <p>Formation : voir votre OPCO (liste des OPCO par secteur)</p> <p>Le dispositif national OBJECTIF REPRISE peut vous accompagner pour organiser le recueil des situations de travail et du vécu afin d'éclairer les moyens pour la reprise.</p>

5 – Que faire en cas de suspicion ou de contamination d'un collaborateur ?



5 – Que faire en cas de suspicion ou de contamination d'un collaborateur ?

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous prévu dans la note de service un point sur les gestes et procédures à prévoir en cas de suspicion ou de contamination avérée? (conformité RGPD) 		Site ARS Occitanie – « Entreprise – les mesures sanitaires pour votre reprise d'activité »
En cas de suspicion de contamination, <ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les mesures que je prévois de prendre? 	Dialogue, proposition test, maintien à domicile (télétravail, congés) par précaution Incitation à consulter un médecin Se renseigner auprès des Service de santé au travail si des dispositifs d'appui psychologiques existent.	Page 11 du guide AMETRA 34 Questionnaire d'auto-évaluation des symptômes Site ARS Occitanie – « Entreprise – les mesures sanitaires pour votre reprise d'activité » L'ANDRH a réalisé un Mémo indiquant les procédures à suivre.
Un collaborateur déclare avoir des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> Quelles mesures prendre par rapport à la situation particulière de ce collaborateur (confidentialité)? pour la continuité de l'activité? (télétravail, remplacement...) 	Attention au RGPD : vous ne pouvez pas communiquer en interne des informations relatives aux données personnelles et aux données de santé. Cela signifie que vous ne devriez pas préciser qui est atteint.	Site ARS Occitanie – « Entreprise – les mesures sanitaires pour votre reprise d'activité »

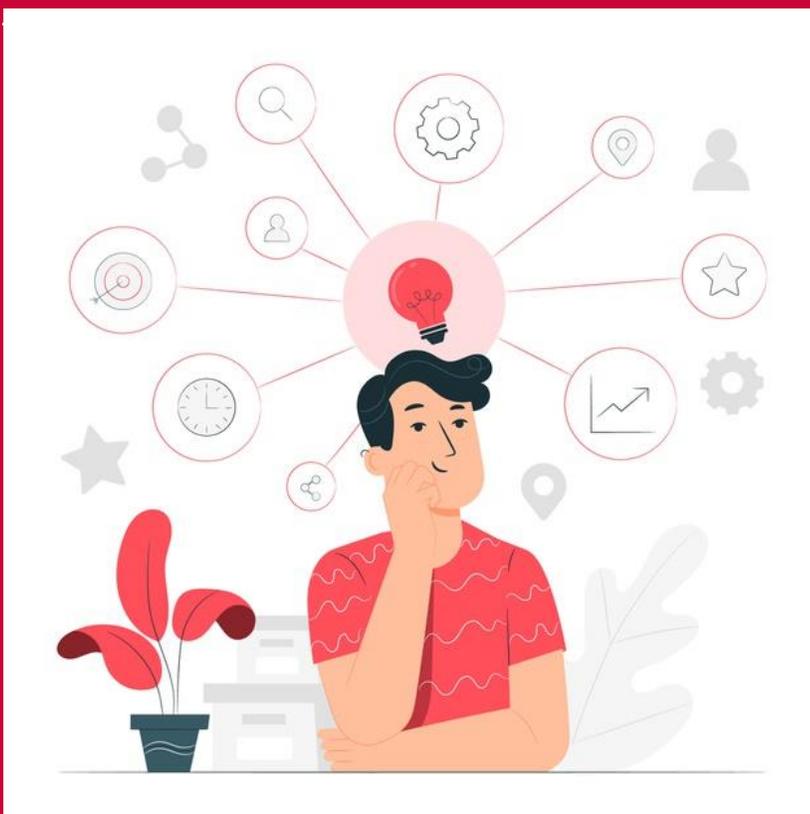


6- Actions en direction de vos clients (relance commerciale) et de vos sous-traitants, prestataires, partenaires (relation fournisseurs) :



6- Actions en direction de vos clients (relance commerciale) et de vos sous-traitants, prestataires, partenaires (relation fournisseurs) :

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none">• Donner de vos nouvelles à vos clients d'une part (relations commerciales) et à vos partenaires, prestataires, sous-traitants d'autre part (relations fournisseurs)	<p>Les informer sur vos modalités de reprise, étudier avec eux comment reprendre/poursuivre votre collaboration, etc.</p> <p>Faire le point sur vos contrats, collaborations et/ou négociations en cours</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Faites-vous face ou craignez-vous des cas de litiges clients liés à la crise du COVID-19 ?	<p>Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges.</p> <p>Bénéficiaires : Entreprises, exploitations agricoles et organisations publiques</p>	<p>Démarches : Saisissez le médiateur des entreprises en ligne : mieist.bercy.gouv.fr</p> <p>Contact : En amont d'une saisine, vous pouvez poser des questions ou demander des conseils sur la marche à suivre en toute confidentialité, grâce au formulaire de contact : economie.gouv.fr</p> <p>En savoir plus : economie.gouv.fr</p>



7- En tant que dirigeant...

7- En tant que dirigeant...

PROBLEMATIQUES	REPERES, SUGGESTIONS...	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Se donner du temps pour préparer une stratégie post-crise (recentrage sur certaines activités, diversification, développement de nouveaux produits/services) 	Éventuellement vous rapprocher de Digital 113 pour évoquer votre besoin d'appui	
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je associé les élus du CSE à l'ensemble des démarches ? (cf. chaque partie du document) 		
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je impliqué le management intermédiaire ? les ai-je écoutés sur leurs attentes, leurs besoins ? avons-nous évoqué l'évolution de leur rôle pendant cette période ? avons-nous fait un bilan collectif ? 		Le dispositif national <u>OBJECTIF REPRISE</u> peut vous accompagner pour faire évoluer votre politique de management
<ul style="list-style-type: none"> • Ai-je la sensation d'avoir besoin de soutien ? Ai-je pris le temps de demander du soutien ? 	Éventuellement vous rapprocher de Digital 113 pour évoquer votre besoin d'appui.	En cas de difficultés de votre entreprise, ne restez pas seul.e et n'attendez pas ; vous pouvez contacter le cluster, le tribunal de commerce, le commissaire au redressement productif, la CCI, votre syndicat patronal, la DIRECCTE, la Région... Tous sont là pour vous aider !

Les ressources publiées par l'Etat, la région et les partenaires publics



- Informations générales et FAQ sur l'état de l'épidémie, les mesures d'hygiène et les établissements fermés par décision gouvernementale : gouvernement.fr
- Page spéciale Covid-19 sur le site Internet de la Région Occitanie : laregion.fr
- FAQ de la CCI de France : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/faq>
- Informations et FAQ sur les bonnes pratiques, les droits et devoirs des entreprises et des salariés (télétravail, mesures d'hygiène, confinement, arrêt de travail, activité partielle, etc.) : travail-emploi.gouv.fr
- FAQ entreprises : [FAQ 1](#) - [FAQ 2](#)
- Mur COVID-19 de l'ARACT Occitanie : https://padlet.com/aractoccitanie/faireface_covid19
-
- Page CCI de France sur :
- [La continuité d'activité](https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/continuite-activite) : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/continuite-activite>
- [la reprise de l'activité](https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/reprise-activite) : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/reprise-activite>

Bonne reprise à tous !





RETROUVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR
www.digital113.fr



@digital113_

in